

---

# États financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton

31 décembre 2022

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent accumulé	5
État de l'évolution de l'actif financier net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-13
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	14
Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation selon les normes comptables du secteur public	15

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de la  
Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (« la Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des eaux usées du Grand Moncton au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autre point – Informations supplémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que les informations supplémentaires incluses dans les tableaux 1 et 2 ne font pas partie des états financiers. Nous ne les avons ni audités ni examinés. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion d'audit, aucune conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de celles-ci.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Le 16 février 2023

# Commission des eaux usées du Grand Moncton

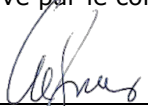
## État de la situation financière


Au 31 décembre 2022

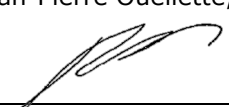
	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Actifs</b>			
Trésorerie			
Fonds de fonctionnement		<b>8 347 553</b>	20 860 019
Fonds de réserve		—	12 324 961
Débiteurs			
Créances clients		<b>2 446 785</b>	1 872 657
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée		<b>673 434</b>	299 851
Intérêts courus à recevoir		<b>716 122</b>	57 364
Placements	3	<b>27 389 972</b>	5 074 661
		<b>39 573 866</b>	40 489 513
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer			
Retenues de garantie à payer		<b>6 235 226</b>	3 134 853
		<b>105 252</b>	2 306 579
		<b>6 340 478</b>	5 441 432
Actifs nets			
		<b>33 233 388</b>	35 048 081
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	8	<b>124 558 021</b>	117 010 849
Charges payées d'avance et dépôts		<b>15 420</b>	61 812
		<b>124 573 441</b>	117 072 661
<b>Excédent accumulé</b>	5	<b>157 806 829</b>	152 120 742

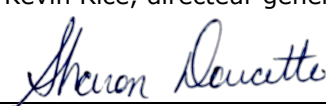
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration et la direction

  
\_\_\_\_\_  
Michel Desjardins, président

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Ouellette, trésorier

  
\_\_\_\_\_  
Kevin Rice, directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Sharon Doucette, directrice des finances

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	Budget \$ (note 7)	2022 Données réelles \$	2021 Données réelles \$
<b>Revenus</b>				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton		8 214 990	8 214 990	8 379 840
Ville de Dieppe		2 496 480	2 496 480	2 484 930
Ville de Riverview		1 793 190	1 793 190	1 742 790
		<b>12 504 660</b>	<b>12 504 660</b>	12 607 560
Subventions		3 250 000	2 795 214	4 173 614
Revenus d'intérêts	2	416 402	1 215 957	762 561
Revenus tirés du camion de vidange et du compost		177 332	277 451	414 734
		<b>16 348 394</b>	<b>16 793 282</b>	17 958 469
<b>Charges</b>				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles		3 613 753	4 117 636	3 643 718
Entretien et fonctionnement		2 016 513	2 792 005	1 755 185
Salaires et avantages		1 956 177	1 836 154	1 602 854
Électricité		1 178 894	942 970	853 547
Servitude et taxes foncières		761 945	629 808	644 586
Assurance		262 761	193 987	221 163
Services-conseils		13 600	166 271	201 158
Coûts de démolition		—	32 158	—
Téléphone		23 349	28 138	24 267
Véhicules		14 444	25 750	21 656
Divers		—	4 549	371 485
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		—	(11 024)	17 592
		<b>9 841 436</b>	<b>10 758 402</b>	9 357 211
Frais généraux				
Honoraires professionnels et conseils		219 600	163 023	198 908
Bureau		73 862	67 572	59 058
Commercialisation et communications		89 400	44 523	48 211
Déplacements, formation et éducation		57 420	41 201	23 058
Gouvernance		24 785	27 580	15 884
Intérêts et frais bancaires		4 500	4 894	4 950
		<b>469 567</b>	<b>348 793</b>	350 069
<b>Total des charges</b>		<b>10 311 003</b>	<b>11 107 195</b>	9 707 280
Excédent annuel		6 037 391	5 686 087	8 251 189
Excédent accumulé au début de l'exercice		—	152 120 742	143 869 553
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	5	—	<b>157 806 829</b>	152 120 742

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État de l'évolution de l'actif financier net

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Budget	2022 Données réelles	2021 Données réelles
	\$	\$	\$
<b>Excédent annuel</b>	<b>6 037 391</b>	<b>5 686 087</b>	8 251 189
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 316 055)	(11 666 814)	(13 004 082)
Coûts de démolition	—	(32 158)	—
Amortissement des immobilisations corporelles	3 613 753	4 117 636	3 643 718
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	21 134	17 592
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	13 030	3 275
	<b>(13 702 302)</b>	<b>(7 547 172)</b>	(9 339 497)
Variation des charges payées d'avance et des dépôts	—	46 392	200 854
	<b>(13 702 302)</b>	<b>(7 500 780)</b>	(9 138 643)
Variation de l'actif financier net	<b>(7 664 911)</b>	<b>(1 814 693)</b>	(887 454)
Actif financier net au début de l'exercice	—	35 048 081	35 935 535
<b>Actif financier net à la fin de l'exercice</b>	<b>(7 664 911)</b>	<b>33 233 388</b>	35 048 081

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Fonctionnement</b>		
Excédent annuel	<b>5 686 087</b>	8 251 189
Charges imputées à l'excédent annuel sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>4 117 636</b>	3 643 718
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>21 134</b>	17 592
Coûts de démolition	<b>(32 158)</b>	—
	<b>9 792 699</b>	11 912 499
Variation des actifs et des passifs sans effet sur la trésorerie		
Débiteurs	<b>(1 606 469)</b>	(431 944)
Charges payées d'avance et dépôts	<b>46 392</b>	200 854
Créditeurs et charges à payer	<b>3 100 373</b>	(831 522)
Retenues de garantie à payer	<b>(2 201 327)</b>	(1 685 658)
	<b>9 131 668</b>	9 164 229
<b>Investissement</b>		
Produit des placements, déduction faite des échéances	<b>5 074 661</b>	10 727 306
Achat de nouveaux placements	<b>(27 389 972)</b>	—
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	<b>13 030</b>	3 275
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>(11 666 814)</b>	(13 004 082)
	<b>(33 969 095)</b>	(2 273 501)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	<b>(24 837 427)</b>	6 890 728
Trésorerie au début de l'exercice	<b>33 184 980</b>	26 294 252
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8 347 553</b>	33 184 980
<b>La trésorerie comprend les éléments suivants :</b>		
Fonds en banque – fonctionnement	<b>8 347 553</b>	20 860 019
Fonds en banque – fonds de réserve	<b>—</b>	12 324 961
	<b>8 347 553</b>	33 184 980

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi qu'une installation de compostage dans la région du Grand Moncton, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») et tiennent compte des méthodes comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification à la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

#### *Budget*

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 18 novembre 2021 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme aux règles de présentation des états financiers en vertu des NCSP.

#### *Comptabilité par fonds*

Les fonds présentés dans les états financiers se composent des fonds généraux et des fonds de capital. La Commission approuve la mise en capital de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

#### *Classement des actifs*

Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont des éléments qui pourraient être utilisés pour rembourser des passifs existants ou pour financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis qui, normalement, ne produisent pas les ressources nécessaires pour s'acquitter des passifs existants. Ils sont plutôt utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la revente. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

#### *Comptabilisation des revenus*

La Commission comptabilise les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus, que le prix est fixe ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et figurent dans l'état des soldes des fonds à titre d'augmentation directe du fonds de capital

## **2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

### *Comptabilisation des revenus (suite)*

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les événements ayant donné lieu au transfert ont lieu, pourvu que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige que la direction procède à des estimations qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé sont comptabilisés tels qu'ils sont gagnés.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont pas assujettis à d'autres restrictions et dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée d'utilité estimative. Chaque année, l'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative, comme suit :

Centre des opérations	De 10 à 60 ans
Installations de traitement	De 5 à 60 ans
Système de collecte	De 10 à 75 ans
Parc	De 5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	De 3 à 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour un usage productif.

### *Congés de maladie accumulés*

La Commission prévoit des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie recevra une indemnité égale à cinquante pour cent de la valeur à un taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées à même l'excédent accumulé à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2022 de 172 663 \$ (167 506 \$ en 2021) est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

**2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

*Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) nouvelles et modifiées publiées, mais non encore entrées en vigueur*

Chapitre SP 3280 — *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par l'entité augmentent la valeur comptable de l'immobilisation corporelle connexe (ou d'une composante de celle-ci) et sont passés en charges de manière rationnelle et systématique. Une technique d'actualisation est souvent la meilleure méthode pour estimer le passif. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. L'adoption anticipée est permise et des dispositions transitoires sont disponibles. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle que cela pourrait avoir sur ses états financiers au 31 décembre 2023.

**3. Placements**

Le tableau suivant présente les placements détenus par la Commission :

	<b>2022</b>	2021
	<b>\$</b>	\$
Certificat de placement garanti (2,90 %, arrivé à échéance en mai 2022)	—	5 074 661
Certificat de placement garanti (4,32 %, arrivant à échéance en mai 2027)	<b>5 394 354</b>	—
Certificat de placement garanti (4,00 %, arrivant à échéance en juin 2025)	<b>5 195 618</b>	—
Certificat de placement garanti (5,10 %, arrivant à échéance en juin 2027)	<b>16 800 000</b>	—
	<b>27 389 972</b>	5 074 661

**4. Avantages postérieurs à l'emploi**

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 8 % du salaire des employés. Avant le 31 décembre 2016, les employés n'avaient pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Conformément à la convention collective signée le 1<sup>er</sup> mai 2020 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotisera annuellement un pourcentage minimal de son salaire (2 % en 2017, 4 % en 2018, 6 % en 2019 (pour 25 périodes de paie), avec la dernière paie de 2019 augmentant à 7 %, et à 8 % par la suite). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

**5. Excédent accumulé**

L'excédent accumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des activités de la Commission jusqu'à la date de fin d'exercice.

L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :

	<b>2022</b>	2021
	<b>\$</b>	\$
Actifs financiers nets	<b>33 233 388</b>	35 048 081
Actifs non financiers	<b>124 573 441</b>	117 072 661
	<b>157 806 829</b>	152 120 742

Les actifs financiers nets se composent des flux de trésorerie nécessaires aux activités quotidiennes et des fonds de capital détenus pour les dépenses d'investissement futures. Les actifs non financiers se composent des immobilisations corporelles et des charges payées d'avance que la Commission a achetées ou construites.

**6. Instruments financiers et gestion des risques***Risque de marché*

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un débiteur ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. La Commission procède à une évaluation approfondie de ses débiteurs avant d'accorder un crédit et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

*Risque de liquidité*

L'objectif de la Société consiste à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. La Société surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Au 31 décembre 2022, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs et charges à payer et les retenues de garantie à payer.

**7. Chiffres budgétaires**

Les chiffres budgétaires inclus dans les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration lors de l'adoption du processus budgétaire annuel. Aucun ajustement n'a été apporté aux chiffres budgétaires approuvés tels qu'ils sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le budget présenté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé n'est pas audité.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Notes complémentaires

31 décembre 2022

#### 8. Immobilisations corporelles

	Terrains	Centre des activités	Installations de traitement	Système de collecte	Parc	Matériel informatique et logiciels	Actifs en construction	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>								
Solde au début de l'exercice	558 365	3 525 673	118 727 575	33 134 164	1 428 688	399 404	13 557 139	171 331 008
Entrées nettes au cours de l'exercice	1 514 593	7 990	3 743 019	125 864	166 216	20 523	6 088 609	11 666 814
Cessions au cours de l'exercice	—	(3 133)	—	—	(15 281)	—	—	(18 414)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 072 958</b>	<b>3 530 530</b>	<b>122 470 594</b>	<b>33 260 028</b>	<b>1 579 623</b>	<b>419 927</b>	<b>19 645 748</b>	<b>182 979 408</b>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde au début de l'exercice	—	1 356 159	35 409 242	16 072 903	1 191 723	290 132	—	54 320 159
Amortissement au cours de l'exercice	—	121 120	3 337 265	464 858	144 405	49 988	—	4 117 636
Cession d'amortissements cumulés	—	(3 133)	—	—	(13 275)	—	—	(16 408)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>1 474 146</b>	<b>38 746 507</b>	<b>16 537 761</b>	<b>1 322 853</b>	<b>340 120</b>	<b>—</b>	<b>58 421 387</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles pour 2021</b>	<b>558 365</b>	<b>2 169 514</b>	<b>83 318 332</b>	<b>17 061 261</b>	<b>236 965</b>	<b>109 272</b>	<b>13 557 139</b>	<b>117 010 849</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles pour 2022</b>	<b>2 072 958</b>	<b>2 056 384</b>	<b>83 724 087</b>	<b>16 722 267</b>	<b>256 770</b>	<b>79 807</b>	<b>19 645 748</b>	<b>124 558 021</b>

**9. Annexes supplémentaires**

Le ministère de l'Environnement et le gouvernement local du Nouveau-Brunswick a demandé des informations qui dépassent le cadre des normes comptables canadiennes pour le secteur public à des fins de surveillance. La Commission fournit ces informations à la page suivante.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Annexe 1 – Tableau de l'excédent annuel

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Non audité)

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de capital \$	Total \$
<b>Excédent annuel pour 2022</b>	<b>5 814 511</b>	<b>(128 424)</b>	<b>5 686 087</b>
Ajustements au titre de l'excédent annuel aux fins des exigences de financement			
Excédent de l'exercice antérieur	<b>2 286 811</b>	<b>—</b>	<b>2 286 811</b>
Transfert du fonds de fonctionnement au fonds de capital	<b>(8 389 276)</b>	<b>8 389 276</b>	<b>—</b>
Total des ajustements apportés à l'excédent annuel pour 2022	<b>(6 102 465)</b>	<b>8 389 276</b>	<b>2 286 811</b>
<b>Excédent annuel pour 2022</b>	<b>(287 954)</b>	<b>8 260 852</b>	<b>7 972 898</b>



## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Annexe 2 – Tableau du budget d’exploitation selon les normes comptables du secteur public

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Non audité)

	Fonds de fonctionnement \$	Amortissement \$	Fonds de capital \$	Total \$
<b>Revenus</b>				
Frais d’utilisation				
Ville de Moncton	8 214 990	—	—	8 214 990
Ville de Dieppe	1 793 190	—	—	1 793 190
Ville de Riverview	2 496 480	—	—	2 496 480
Subvention	—	—	3 250 000	3 250 000
Intérêts et divers	177 332	—	416 402	593 734
	<b>12 681 992</b>	<b>—</b>	<b>3 666 402</b>	<b>16 348 394</b>
<b>Charges</b>				
Charges d’exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles	—	3 613 753	—	3 613 753
Entretien et fonctionnement	2 016 513	—	—	2 016 513
Salaires et avantages	1 956 177	—	—	1 956 177
Électricité	1 178 894	—	—	1 178 894
Servitude et taxes foncières	761 945	—	—	761 945
Assurance	262 761	—	—	262 761
Services-conseils	13 600	—	—	13 600
Téléphone	23 349	—	—	23 349
Frais liés aux véhicules	14 444	—	—	14 444
	<b>6 227 683</b>	<b>3 613 753</b>	<b>—</b>	<b>9 841 436</b>
<b>Frais généraux</b>				
Honoraires professionnels et conseils	219 600	—	—	219 600
Frais de bureau	73 862	—	—	73 862
Commercialisation et communications	89 400	—	—	89 400
Déplacements, formation et éducation	57 420	—	—	57 420
Gouvernance	24 785	—	—	24 785
Intérêts et frais bancaires	4 500	—	—	4 500
	<b>469 567</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>469 567</b>
Total des charges	<b>6 697 250</b>	<b>3 613 753</b>	<b>—</b>	<b>10 311 003</b>
<b>Total partiel de l’excédent</b>	<b>5 984 742</b>	<b>(3 613 753)</b>	<b>3 666 402</b>	<b>6 037 391</b>
<b>Services fiscaux</b>				
Excédent de l’exercice antérieur	2 286 811	—	(2 286 811)	—
Transferts du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(8 271 553)	—	8 271 553	—
	<b>(5 984 742)</b>	<b>—</b>	<b>5 984 742</b>	<b>—</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>—</b>	<b>(3 613 753)</b>	<b>9 651 144</b>	<b>6 037 391</b>